

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
Traitement thermique d'éprouvettes en cuivre	764,37 €
Training day vacuum brazing of stainless steel	2530,83 €
Examen métallographique de 6 thermocouples	1559,11 €
Traitement thermique 718	1536,15 €
Formation brasage induction	332,59 €
Expertise d'avarie - corrosion de canalisation métallique de convoyage de steriles	1831,37 €
Assemblage par brasage sous vide de deux prototypes de caloducs en alliages d'aluminium	2402,49 €
Essais de compression de pads polymériques élaborés par fabrication additive	1025,40 €
Brasage par induction d'un thermocouple et d'un tube pression dans une rainure de peigne pt4	198,66 €
Traitement thermique barre superalliage	397,46 €
Brasage sous vide de buses en surface de 12 sondes Aeronautiques suivi d'un traitement thermique	2087,27 €
Scientific and technical consulting	143,04 €
Traitement thermique de mise en solution d'acier inoxydable aisi 316l élaboré par fabrication additive	5039,65 €
Assemblage par brasage sous vide de tapis d'ondes sur toles en alliage d'aluminium	5565,60 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 29 août 2023



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

04 SEP. 2023